



No de résolution
ou annotation

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
ONZIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

(2001-2002)

LE 14 MAI 2002

1.00 RECUEILLEMENT

2.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
TENUE LE 14 MAI 2002 À 19 HEURES
AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MICHELINE PATENAUDE-FORTIN
ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

MMES CLAUDINE CARON-LAVIGUEUR, SOLANGE COUTURE-DUBÉ

MM. JACQUES CARON, LUC CHARTIER, YVON DEROME, ALBAN SYNNOTT

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

MME CLAUDETTE LABRE-DO, commissaire représentante du comité de parents
(secondaire)

M. ROCH THIBAUT, commissaire représentant du comité de parents (primaire)

AINSI QUE :

MMES SUSAN TREMBLAY, directrice générale

CAROLE BLOUIN, directrice générale adjointe

M. MAURICE BROSSARD, directeur général adjoint

ET :

M. PIERRE GASTALDY, directeur du Service des ressources matérielles

M. PIERRE MARCHAND, directeur du Service des ressources financières

M. GILLES PRESSEAUULT, secrétaire général

3.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

4.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que présenté à savoir :

5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

6.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

6.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2002

6.02 Adjudication d'un contrat de transport d'un véhicule de type berline

6.03 Calendrier des rencontres 2002-2003

7.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

8.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

9.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 Liste des comptes : vérification

10.02 Émission d'obligations - Série 1A - 34 825 000 \$ - Autorisation

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.01 École de La Magdeleine : Rénovation du système d'interphone - Appel
d'offres AO-033-007-01 - Octroi de contrat

11.02 École Gérin-Lajoie : Remplacement des portes extérieures - Appel d'offres
AO-037-038-01 - Octroi de contrat



No de résolution
ou annotation

- 11.03 École Jean-Leman : Réfection de la toiture, bassins # 4 et 5 - Appel d'offres AO-036-013-01 - Octroi de contrat
- 11.04 École Louis-Philippe-Paré : Réfection de la cuisine - Appel d'offres public - Octroi de contrat
- 11.05 École Vinet-Souigny : Réfection de la toiture, bassins # 7, 8, 9 et 10 - Appel d'offres AO-038-029-01 - Octroi de contrat
- 11.06 École Jean-Leman : Agrandissement - Octroi de contrat - Mandat à la direction générale
- 11.07 École Émilie-Gamelin - réaménagement - présentation et approbation des plans et devis

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

13.00 SERVICE DE L'INFORMATION

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

Rien à signaler.

6.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SecrÉTARIAT GÉNÉRAL

6.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 AVRIL 2002

C.E.-02156-05-02

- DISPENSE DE LECTURE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Solange Couture-Dubé, commissaire,

que le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance du 9 avril 2002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02157-05-02

- APPROBATION

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Solange Couture-Dubé, commissaire,

que le procès-verbal de la séance du 9 avril 2002 soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02158-05-02

6.02 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE TRANSPORT DE TYPE BERLINE

Monsieur Maurice Brossard présente le dossier. Des informations sont fournies suite aux questions des commissaires.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,

que les membres du comité exécutif adjugent, pour l'année 2001-2002, pour la période d'avril à juin 2002, un contrat de transport pour un véhicule de type berline, à la firme « LES TRANSPORTS MARIO BURGOYNE », au tarif de cinquante-quatre dollars (54,00 \$) par voyage.

Que Madame Micheline Patenaude-Fortin, présidente du comité exécutif et Madame Susan Tremblay, directrice générale, soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MONSIEUR LUC CHARTIER OCCUPE SON POSTE À 19 H 09

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 LISTE DES COMPTES : VÉRIFICATION

La liste des comptes qui se rapportent à la période commençant le 2 avril 2002 et se terminant le 6 mai 2002 est soumise aux membres du comité exécutif pour fins de vérification.

C.C.-02159-05-02

10.02 ÉMISSION D'OBLIGATIONS - Série 1A - 34 825 000 \$ - Autorisation

Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, présente le dossier. Il répond à des questions de clarification.

ATTENDU qu'en vertu du Règlement adopté aux termes de la résolution C.C.-0388-06-00 du 6 juin 2000, le conseil des commissaires a



No de résolution
ou annotation

délégué au comité exécutif de la commission scolaire le pouvoir d'emprunter à long terme et qu'un avis de cette résolution a été publié dans le Journal de Montréal le 14 septembre 2000, conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique alors en vigueur;

ATTENDU qu'en vertu de sa résolution C.E.-02141-03-02 adoptée le 12 mars 2002, le comité exécutif a décrété un emprunt jusqu'à concurrence de 34 829 000 \$ par voie, entre autres, d'émission d'obligations;

ATTENDU que le comité exécutif doit approuver les modalités de cet emprunt;

IL EST EN CONSÉQUENCE RÉSOLU PAR Madame Claudine Caron-Lavigneur, commissaire :

- 1.- QUE la commission scolaire soit autorisée, sous réserve de l'obtention des autorisations requises pour chacun des emprunts contractés, à emprunter de temps à autre les sommes que la commission scolaire jugera appropriées et, à cette fin, à émettre des obligations d'un montant principal illimité;
- 2.- QUE la commission scolaire soit autorisée à emprunter immédiatement une somme de trente-quatre millions huit cent vingt-cinq mille dollars (34 825 000 \$) par voie d'émission d'obligations Série 1A (les « obligations »);
- 3.- QUE la commission scolaire soit autorisée, aux fins de cet emprunt, à créer, émettre, vendre et livrer les obligations;
- 4.- QUE les obligations soient représentées par un certificat global entièrement nominatif pour chaque tranche d'obligations, chacun étant immatriculé au nom de CDS & CO à titre de propriétaire pour compte de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée («CDS») et déposé auprès de CDS à son bureau de Montréal, au bénéfice des porteurs non-inscrits des obligations et dont les intérêts respectifs dans celles-ci seront attestés par des inscriptions dans des registres;
- 5.- QUE les obligations soient payables, en capital, pour les obligations représentées par les certificats d'obligations s'il en était, sur présentation et remise du certificat d'obligation concerné à toute succursale au Canada de la Banque de Montréal, au choix du porteur inscrit et, pour ce qui est du paiement des intérêts semestriels, par la société de fiducie de la façon stipulée aux certificats d'obligations;
- 6.- QUE les certificats globaux et les certificats d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange des certificats globaux, soient signés, au nom de la commission scolaire, par l'un ou l'autre de la présidente, du secrétaire général, de la directrice générale et du directeur du Service des ressources financières, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement; ces signatures pouvant être remplacées par un fac-similé imprimé ou autrement reproduit qui aura le même effet qu'une signature manuscrite; que les certificats globaux et les certificats d'obligations, s'il en était, comportent de plus un certificat de la société de fiducie ci-après désignée, sous la signature manuscrite de l'un de ses représentants autorisés;
- 7.- QUE les certificats globaux et les certificats d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange des certificats globaux, soient rédigés en la forme, portent les numéros d'ordre et comportent les énonciations, non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, que détermineront les représentants de la commission scolaire qui les signeront;
- 8.- QUE la commission scolaire approuve, pour le reste, les modalités des obligations qui paraissent à l'Annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 9.- QUE Société de fiducie Computershare du Canada, société de fiducie ayant son siège à Montréal, soit désignée à titre de fiduciaire pour les porteurs d'obligations;
- 10.- QUE la désignation de Me Marc Rochefort de Desjardins Ducharme Stein Monast, société en nom collectif, de Montréal, pour agir comme conseiller juridique pour préparer et réviser la documentation pertinente et pour émettre un avis juridique sur la validité de l'emprunt et l'émission des obligations, faite par la ministre des Finances du Québec, soit approuvée;
- 11.- QUE la ministre des Finances du Québec soit autorisée à désigner un imprimeur pour imprimer les certificats d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange des certificats globaux;
- 12.- QUE l'émission d'une circulaire d'offre relative à ces obligations soit autorisée;
- 13.- QU'une fiducie d'utilité privée soit constituée par la commission scolaire au bénéfice des porteurs d'obligations et que la société de fiducie précitée soit chargée de veiller à



No de résolution
ou annotation

l'affectation de la créance visée ci-dessous, à l'administration du patrimoine fiduciaire et à l'application de la convention de fiducie principale;

- 14.- QUE les obligations soient garanties par le transfert à un patrimoine fiduciaire détenu par la société de fiducie de la créance que représente pour la commission scolaire la subvention qui sera accordée à la commission scolaire par le ministre de l'Éducation du Québec, au nom du gouvernement du Québec, pour pourvoir au paiement des obligations en capital et intérêts étant entendu que ni la commission scolaire ni la société de fiducie ne pourront exiger que les sommes devant être déposées auprès du ministre des Finances du Québec pour former un fonds d'amortissement leur soient remises par la ministre des Finances du Québec avant le 23 mai 2005 pour 888 000 \$, avant le 23 mai 2006 pour 1 200 000 \$, avant le 23 mai 2007 pour 3 755 000 \$ et avant le 23 mai 2008 pour 2 622 000 \$;
- 15.- QUE le projet de convention de fiducie principale annexé au procès-verbal de cette assemblée soit approuvé et que la présidente et la directrice générale soient autorisés pour et au nom de la commission scolaire, à signer la convention de fiducie principale à intervenir, à y consentir à toutes clauses et garanties qu'ils jugeront non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le prix de vente des obligations, à en donner bonne et valable quittance, et à poser tous actes et à signer tous autres documents qu'ils jugeront, dans leur seule discrétion, nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;
- 16.- QUE ces mêmes personnes soient autorisées à livrer les certificats globaux et les certificats d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange des certificats globaux à la société de fiducie pour permettre à cette dernière de les certifier, à signer tous documents nécessaires à cette fin et à leur livraison définitive à CDS ou le cas échéant selon les instructions de CDS;
- 17.- QUE, sous réserve de l'obtention des autorisations requises du ministre de l'Éducation du Québec et de l'octroi par ce dernier de la subvention requise pour payer les obligations en capital et intérêts, la vente des obligations faite par le ministère des Finances du Québec à titre de mandataire;
- 18.-
 - a) à un premier groupe de preneurs fermes composé de Valeurs mobilières Desjardins inc., Financière Banque Nationale Inc., Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc., Marchés mondiaux CIBC inc., RBC Dominion Valeurs mobilières Inc., BMO Nesbitt Burns Inc. et La Corporation Canaccord Capital et représenté par Valeurs mobilières Desjardins inc., au prix de 98,87 % pour une valeur nominale de 6 201 000 \$ venant à échéance le 23 mai 2005 et au prix de 98,33 % pour une valeur nominale de 13 799 000 \$ venant à échéance le 23 mai 2007 avec, en plus, dans chaque cas, les intérêts courus le cas échéant; et
 - b) à un deuxième groupe de preneurs fermes composé de Valeurs mobilières Desjardins inc., Financière Banque Nationale Inc., Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc., Marchés mondiaux CIBC inc., RBC Dominion Valeurs mobilières Inc., Scotia Capitaux Inc., BMO Nesbitt Burns Inc. et La Corporation Canaccord Capital et représenté par Valeurs mobilières Desjardins inc., au prix de 98,45 % pour une valeur nominale de 6 603 000 \$ venant à échéance le 23 mai 2006 et au prix de 98,29 % pour une valeur nominale de 8 222 000 \$ venant à échéance le 23 mai 2008 avec, en plus, dans chaque cas, les intérêts courus le cas échéant,

soit ratifiée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.01 ÉCOLE DE LA MAGDELEINE : Rénovation du système d'interphone - Appel d'offres AO-033-007-01 - Octroi de contrat
Monsieur Pierre Gastaldy présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Caron, commissaire,

de retenir les services de **MAXIVOX INC.** pour effectuer les travaux de rénovation du système d'interphone à l'école de la Magdeleine au coût de trente-neuf mille quatre cent neuf dollars et quatre-vingt-six centièmes (39 409,86 \$), taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.02 ÉCOLE GÉRIN-LAJOIE : Remplacement des portes extérieures - Appel d'offres AO-037-038-01 - Octroi de contrat
Monsieur Pierre Gastaldy présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Chartier, commissaire,

C.E.-02160-05-02

C.E.-02161-05-02



C.E.-02162-05-02
No de résolution
ou annotation

de retenir les services de **ENTREPRISES ALAIN BOUCHARD INC.** pour effectuer le remplacement des portes extérieures à l'école Gérin-Lajoie au coût de quarante-neuf mille six cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-sept centièmes (49 699,87 \$), taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.03 ÉCOLE JEAN-LEMAN : Réfection de la toiture, bassins # 4 et 5 - Appel d'offres AO-036-013-01 - Octroi de contrat
Monsieur Pierre Gastaldy présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

de retenir les services de **COUVREUR VERDUN INC.** pour effectuer la réfection de la toiture - Bassins # 4 & 5 à l'école Jean-Leman au coût de cinquante-neuf mille cent quinze dollars et quatre-vingt-quinze centièmes (59 115,95 \$), taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02163-05-02

11.04 ÉCOLE LOUIS-PHILIPPE-PARÉ : Réfection de la cuisine - Appel d'offres public - Octroi de contrat
Monsieur Pierre Gastaldy présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Chartier, commissaire,

de retenir les services de **CONSTRUCTION LAPRAIRIE LTÉE** pour effectuer la réfection de la cuisine à l'école Louis-Philippe-Paré au coût de sept cent vingt-quatre mille six cent cinquante-sept dollars et cinquante centièmes (724 657,50 \$), taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02164-05-02

11.05 ÉCOLE VINET-SOULIGNY : Réfection de la toiture, bassins # 7, 8, 9 et 10 - Appel d'offres AO-038-029-01 - Octroi de contrat
Monsieur Pierre Gastaldy présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Roch Thibault, commissaire représentant des parents,

de retenir les services de **TOITURE GUY PRONOVOST INC.** pour effectuer la réfection de la toiture, bassins # 7, 8, 9 & 10 à l'école Vinet-Souigny au coût de vingt-neuf mille six cent soixante et seize dollars et quarante-cinq centièmes (29 676,45 \$), taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Formulaires Municipaux, Farnham (Québec) No 5614-A-PSG-O (FLA-786)

C.E.-02165-05-02

11.06 ÉCOLE JEAN-LEMAN : Agrandissement - Octroi de contrat - Mandat à la direction générale
Monsieur Pierre Gastaldy présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que la directrice générale, madame Susan Tremblay, soit autorisée à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire et que le tout soit entériné au prochain comité exécutif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02166-05-02

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE
À 19 H 30,**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,

d'ajourner la présente séance à la fin de la séance ordinaire du conseil des commissaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02167-05-02

REPRISE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
Tous les membres du comité exécutif sont présents

À 22 H 29,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

de poursuivre la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

6.03 SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF 2002-2003

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Solange Couture-Dubé, commissaire,

que le calendrier des séances ordinaires du comité exécutif 2002-2003 débutant à 19 heures soit approuvé tel que présenté sous la cote 6.03 à savoir :

27 août 2002	21 janvier 2003
17 septembre 2002	11 février 2003
8 octobre 2002	18 mars 2003
12 novembre 2002	8 avril 2003
10 décembre 2002	13 mai 2003
	10 juin 2003

Exceptionnellement, les séances ordinaires du comité exécutif du 17 septembre et 18 mars seront précédées d'un avis public annonçant que ces réunions se tiennent à une date différente de ce qui est prévu au règlement CSDGS-02-2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02169-05-02

11.07 ÉCOLE ÉMILIE-GAMELIN - réaménagement - présentation et approbation des plans et devis

Monsieur Pierre Gastaldy présente le dossier.

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs au comité exécutif (article 3.5);

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Chartier, commissaire,

que les membres du comité exécutif approuvent les plans et devis établis pour fins de soumissions en vue du réaménagement de l'école Émilie-Gamelin et demandent au ministère de l'Éducation de donner son avis sur les plans et devis en question.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 H 35,

C.E.-02170-05-02

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Luc Chartier, commissaire,

que la séance ordinaire du comité exécutif du 9 avril 2002 soit et est levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidente de la séance

DATE\TEXTES\CE\2001-2002\Procès-verbaux\20020514.wpd

Secrétaire général